

La prestation qui m'est facturée est éligible aux crédits d'impôts



Je paye à titre personnel

Crédit d'impôt des particuliers
50%



Je reçois un sms (ou mail) de la part d'Hexacoop me permettant d'avoir accès au relevé de prestation et au paiement de cette dernière



Une fois le paiement effectué sur la plateforme, je reçois un mail de confirmation



Au début de l'année suivante, je reçois mon attestation fiscale justifiant de mon crédit d'impôt. Lors de ma déclaration d'IR, je reporte le montant de la prestation éligible payée au crédit d'impôt en case 7DB

C'est mon entreprise qui paye

Crédit d'impôt famille
25 %

Mon entreprise a des salariés ?

OUI

Je propose le financement à tous mes salariés (via l'aide de 2 301 €)

OU

Je prévois un aménagement conventionnel pour en restreindre l'accès

NON

Mon entreprise règle la facture de la prestation via le lien transmis par HexaCoop. Cette charge est déductible fiscalement, dans la limite de 2 421 € par année civile et par bénéficiaire
Mon entreprise perçoit un crédit d'impôt de 25% du montant de la prestation